



## J'ai été licencié pour faute grave avant mon entretien préalable

Par **DABOU**, le **04/06/2012** à **12:20**

Dans des conclusions qu'il m'a envoyées, mon employeur fait un aveu involontaire(je présume). Il indique que ma fiche de paie a été établie le 19 juillet, alors que mon entretien préalable a eu le 21 juillet. Il avance que ce bulletin a été fait en même temps que celui de tous les autres salariés de l'établissement. A la différence notoire que ma fiche contient tous les éléments de rupture.( dernier jour travaillé, paiement des congés du mois d'août et des autres congés non pris). J'ai la preuve que la décision de me licencier a été prise et mise en oeuvre avant même d'avoir été entendu sur les faits qui m'étaient reprochés. En d'autres termes, tout ce que je pouvais dire n'aurait eu aucune incidence sur ma situation. Quelles sont les conséquences de ce vice de forme sur mon licenciement. Je conteste par ailleurs le motif invoqué comme relevant d'une faute grave. Je passe aux prud'hommes bientôt. Merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **04/06/2012** à **14:30**

Bonjour,  
Cela constitue normalement un vice dans la procédure de licenciement mais ne remet pas forcément en cause la validité du licenciement...